

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 3 AVRIL 2017**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 avril 2017 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Madame la Conseillère Rita D. Turriff, Monsieur le Conseiller Simon Brochu ainsi que M. Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 17-04-16
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 17-04-17
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017.
4. Comptes à payer.
5. Points soumis :
 - 5.1. Adoption du règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain;
 - 5.2. Vente pour 1.00 \$ d'une partie de l'ancienne route à Monsieur Richard Martin et Madame Brigitte Morin;
 - 5.3. Demande de crédit pour le service d'aqueduc au 336, route 132;
 - 5.4. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 5.5. Embauche de deux pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer;
 - 5.6. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 1^{er} mai 2017, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 17-04-18
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 6 MARS 2017**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 6 mars 2017 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 17-04-19
COMPTES A PAYER

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.20 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	26.20 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Adoption du règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain.

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà transféré à l'ancienne Municipalité de Métis-sur-Mer la gestion de l'ancienne emprise d'une route telle qu'il appert des avis de la Gazette Officielle du 22 avril 1950 et du 4 novembre 1961. La partie de cette ancienne route visée par ce règlement est décrite et confirmée dans le certificat de localisation préparé par M. Michel Asselin, en date du 15 décembre 2016, sous le numéro 11 686 de ses minutes annexés à la présente.

ATTENDU que cette partie de route n'est plus utilisée pour la circulation routière;

ATTENDU que la fermeture de cette partie de route ne cause aucun préjudice à qui que ce soit;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Une résolution a été passée par la Ville afin que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

5.2 Vente pour 1.00 \$ d'une partie de l'ancienne route à Monsieur Richard Martin et Madame Brigitte Morin.

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles de terrain ont été fermées et abolies comme chemin public en 2017 par le règlement #17-107 de la Ville de Métis-sur-Mer;

POUR CETTE RAISON,

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accepter de vendre pour 1.00 \$ les parties de terrain décrites dans le règlement # 17-107 fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain ainsi que sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Asselin, minute #11 686 et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5.3 Demande de crédit pour le service d'aqueduc au 336, route 132.

CONSIDÉRANT QUE ce commerce est fermé depuis l'automne 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, sans avoir été avisé que le commerce était fermé par les propriétaires, a continué à appliquer sa réglementation sur les tarifs d'aqueduc pour ce genre d'établissement commercial;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande des propriétaires datée du 1^{er} février 2017, voulant un crédit de taxes sur le service d'aqueduc de l'établissement;

CONSIDÉRANT QU'advenant la réouverture de l'établissement commercial, la municipalité devra être avisé immédiatement par les propriétaires et la municipalité ajustera le taux de taxes immédiatement et facturera les propriétaires selon les mois restant dans l'année;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été passée par la Ville afin d'autoriser le trésorier à créditer 3,75 parts d'unité d'aqueduc selon le tarif en vigueur en 2015 et le tarif en vigueur en 2016 sur le compte de taxes portant le matricule 6691-17-6020. Le montant du crédit sera d'un montant de 1 367.89 \$ en 2015 et d'un montant de 1 141.66 \$ en 2016 pour un total de 2 509.55 \$.

5.4 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'approuver la liste d'immeubles ci-dessous à être vendus pour non-paiement de taxes municipales au 31 décembre 2015 et à être transférée à la MRC de la Mitis pour traitement et désigne le directeur général comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes situés sur le territoire de Métis-sur-Mer.

NOM	ANNEE	MATRICULE	MONTANT
Astle John William Earl 2, Côte Seaside	2015	6993-11-4085	2 334.00 \$
Kemp James Patrick Hanson 338, Rue Beach	2015	6892-79-4006	3 182.00 \$

Total 5 516.00 \$

5.5 Embauche de deux pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'embaucher M. Étienne St-Laurent et M. William Picard tous deux résidents de Métis-sur-Mer comme pompier volontaire au service incendie de Métis-sur-Mer.

5.6 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'autoriser la tenue d'un événement cycliste. Cet événement est appelé « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent » et permet à plus de 200 jeunes de 3^e à 5^e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane. Les cyclistes passeront dans notre municipalité le mardi 23 mai 2017.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h40 et se termine à 18h45.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 1 mai 2017, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 17-04-20 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la séance soit levée à 18h45.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier